

Saguenay, le 20 octobre 2015

N/Réf. : 401300072

**Objet : Demande d'accès aux documents concernant le 424 et 428, Hôtel  
Dieu à Chicoutimi**

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès du 1<sup>er</sup> octobre dernier concernant l'objet précité.

Le document suivant est accessible. Il s'agit d'une note au dossier, 7 juillet 2009, 1 page.

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués, et ce, en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1).

Vous avez droit de recours de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles de loi précités.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 418 695-7883, poste 347.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

SG/ns

p. j.

***Original signé par***

Sophie Gauthier  
Répondante régionale  
de l'accès aux documents

**NOTE AU DOSSIER**

**Objet** : Inspection – Contrôle sur les nettoyeurs à sec

**Dossier #** : 7610-02-01-0442200

**Intervention #** : 300507371

**Remarques** : Dans le cadre du programme de contrôle environnemental des nettoyeurs à sec, je me suis rendu le 29 juin 2009 au 424 rue de l'hotel Dieu à Chicoutimi chez Buandrette automatique Tremblay. art. 53-54 ma bien confirmé que cette établissement n'était seulement qu'une buanderie et qu'aucune opération de nettoyage à sec ne s'effectue dans cet endroit.

Fermer le dossier.

**Rédigé par** : Marie-Noël Lebrun

**Signature** : art. 53-54

**Date** : 2009-07-07

OK!

art. 53-54

2009-07-07